Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260624-D2026036-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe LESCOAT, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : LESCOAT Christophe, BASSO Philippe, CHAPOULIE Franck, COLOMBERT Benoît, DENIE Jeannine, ESCOLAN Séverine, JEZEQUEL Bernard, LANDREIN Céline, LE CRANN Nolwenn, LE DU Christian, LE MAY Laura, LORANS Joris, NIGEN Pascale, PERON Marie-Christine, PERON Christelle, PERRON Pauline, PORTIER Frédéric.

Absents excusés : BELLANGER Hervé, KERVAGORET Yvonne, LE BRONZE Serge, PERRON Anthony, LANDREIN Lydie, LE GOFF Patrice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Hervé BELLANGER a donné procuration à Monsieur Bernard JEZEQUEL.
Madame Yvonne KERVAGORET a donné procuration à Madame Marie-Christine PÉRON.
Monsieur Serge LE BRONZE a donné procuration à Monsieur Christian LE DU.
Monsieur Anthony PERRON a donné procuration à Madame Pascale NIGEN.
Madame Lydie LANDREIN a donné procuration à Madame Laura LE MAY.
Monsieur Patrice LE GOFF a donné procuration à Monsieur Franck CHAPOULIE.

Madame Christelle PERON a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260624-D2026036-DE

Affectation du résultat du budget 2025 de la commune

Le Compte Administratif 2025 du budget principal de la commune fait apparaître les résultats suivants :

Reports :
Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -384 835,35 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 635,23 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 232 700,29 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de : 366 145,81 €

Résultats cumulés :
Fonctionnement : Excédent de 377 781,04 €
Investissement : Déficit de 384 471,18 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 1 162 499,17 €
En recettes pour un montant de : 406 567,00 €

Le besoin net de la section d'investissement, soit la somme du résultat cumulé de la section et des restes à réaliser peut donc être estimé à : 908 067,23 €

Au vu de ce résultat, il est proposé d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

Recette d'investissement – Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 377 781,04 €
Dépense d'investissement – Article 001 – Déficit d'investissement reporté : 152 135,06 €

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la commission Finances – Administration – Ressources Humaines du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter les résultats de l'année 2025 de la manière suivante au budget 2026 de la commune :

- Recette d'investissement – Compte 1068 : 377 781,04 €
- Dépenses d'investissement – Compte 001 : 152 135,06 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260624-D2026036-DE

DECIDE de procéder aux ajustements suivants sur le BP 2026 pour prendre en compte cette affectation définitive des résultats :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	- 377 781,04 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
002	002	Résultat d'exploitation reporté	- 377 781,04 €

Dépenses d'investissement			
Opération	Article	Libellé	Montant
64	231	Immobilisations en cours (travaux)	+ 728,34 €

Recettes d'investissement			
Opération	Article	Libellé	Montant
OPFI	021	Virement de la section de fonctionnement	- 377 781,04 €
OPFI	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 377 781,04 €

Votes :

- ***Pour : 23*** *(procurations : Hervé BELLANGER, Yvonne KERVAGORET, Serge LE BRONZE, Anthony PERRON, Lydie LANDREIN, Patrice LE GOFF)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 0***

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Christophe LESCOAT
Maire de Mellac

MAIRIE DE MELLAC 29300 FINISTERE